

Nuisances sonores dans les élevages porcins

Le **niveau sonore** dans les **élevages porcins** peut être **très élevé** à cause des **cris perçants des porcs** (plus de 110 dB(A)). Il peut **entraîner** au fil des activités quotidiennes des **dommages irréversibles à l'ouïe**.



1. Activités quotidiennes de l'élevage porcins

L'**élevage porcine** regroupe un **grand nombre d'activités** qui **engendrent du bruit**.

Ces activités sont par exemple :

- Le sevrage des porcelets ;
- La castration (pour rappel, la castration des porcelets âgés de plus de 4 semaines ne devrait être réalisée que sous anesthésie) ;
- Les vaccinations ;
- Les prises de sang ;
- L'arrivée des animaux dans l'exploitation (comme par exemple le marquage à l'oreille),
- Le chargement des animaux (le transfert des animaux dans un autre bâtiment ou le départ de l'élevage) ;
- La distribution manuelle ou automatique des aliments (tous les animaux ne reçoivent pas leur repas en même temps et dans l'attente de nourriture, ils peuvent faire un bruit assourdissant).

Ce sont **en premier lieu les animaux eux-mêmes** qui **produisent beaucoup de bruit**. Mais les **ventilateurs**, le **nettoyeur haute pression** et le **tracteur** constituent eux aussi des **sources de nuisance sonore**. En été, les **ventilateurs fonctionnent à plein régime** et **produisent** un niveau de **bruit élevé**. Un **nettoyeur haute pression** produit, quant à lui, un niveau sonore supérieur à **90 dB(A)**.

II. Les différents stades de la surdité

La surdité liée à des bruits lésionnels répétés évolue en quatre stades. Pour bien comprendre les différents stades de la surdité, les fréquences de la parole sont comprises entre 500 et 2000 Hz ; 500 Hz représentant les voix les plus graves et 2000 Hz les plus aiguës. Chaque palier franchi est irréversible.

- **Stade de surdité latente** : **déficit** auditif initial **non perçu par le travailleur**. C'est-à-dire que la personne **ne se rend pas compte** de sa **perte auditive** car **peu de fréquences** de la parole sont **touchées**. La principale fréquence atteinte est la fréquence des machines (~ 4000 Hz).

- **Stade de surdité débutante** : les **fréquences aiguës** de la conversation sont **touchées**. La **personne** devient "**dure d'oreille**" et **ne comprend plus distinctement** ce qui se dit. Les **premiers troubles apparaissent** (il faut augmenter progressivement la télévision, la radio, parler un peu plus fort, ...).

- **Stade de surdité confirmée** : le déficit auditif atteint **toutes les fréquences**. **Comprendre la parole** devient **difficile** (avoir une conversation dans un restaurant, bar, ... devient compliqué).

- **Stade de surdité sévère** : **déficit** de perception **auditive grave**. Certains sons très forts sont audibles, mais **la communication** n'est **plus possible** sans **appareils auditifs**, même au prix de grands efforts (l'interlocuteur doit hausser fortement la voix pour se faire comprendre, incompréhension au téléphone).

III. Temps d'exposition et intensité sonore

Les dommages à l'ouïe résultants du temps d'exposition et de l'intensité sonore sont irréversibles. L'acuité auditive diminue peu à peu et ce n'est qu'après plusieurs années (au 3^{ème} stade de la surdité sur 4 stades) que l'éleveur de porcs constate qu'il entend moins bien. Parfois même l'entourage s'en rend compte avant la personne concernée car il doit à maintes reprises répéter ce qu'il dit.

Les **dommages dépendent** de la **durée d'exposition** et de **l'intensité** des nuisances sonores.

Ci à côté, vous retrouverez un tableau représentant **le lien entre le temps d'exposition quotidien maximal en fonction des décibels**.

80 décibels correspondent au **seuil** où il est **difficile d'entendre** un **interlocuteur** à une **distance d'1 mètre** en raison du bruit environnant. Il est alors nécessaire soit d'élever la voix soit de se rapprocher pour converser.

Décibels (A)	Temps d'exposition quotidien maximal
85	8 heures/jour
91	2 heures/jour
97	30 min./jour
100	15 min./jour
113	56 sec./jour
116	28 sec./jour
118	7 sec./jour

Non seulement le **niveau sonore joue un rôle, mais aussi la durée**. A **80 dB(A)**, vous pouvez travailler pendant **8 heures d'affilée** sans souffrir de la situation. A **100 dB(A)**, un travailleur sans protection ne pourra rester que **15 minutes par jour sans subir de dommages**

irréversibles. Ceci ne prend pas en compte le bruit subit lors des autres activités au travail ou à la maison. Il faut ainsi cumuler le bruit sur toute la journée et non sur une seule activité. Par habitude, l'éleveur porcin ne se rend plus compte de l'ambiance sonore dommageable pour sa santé. Afin de limiter la perte auditive ou la survenance de surdité, il est conseillé de porter des protections auditives.

IV. Les différents types de protections auditives

Le choix des protections se fera en fonction du niveau d'atténuation souhaité. Les protections auditives doivent permettre de réduire le niveau sonore auquel est exposé celui qui les porte en dessous de 85 dB(A).

En cas d'exposition prolongée à des ambiances sonores nocives (plus de 85 dB(A)), pensez au confort de ces protections. Vous porterez plus volontiers vos protections auditives si celles-ci sont confortables. Cependant le port des protections auditives peut nous amener à être moins attentif à ce qui nous entoure, il faut dès lors redoubler de vigilance à notre environnement de travail.

Voici les différents types de protection auditive : bouchons en mousse à usage unique, bouchons réutilisables en silicone, protections auditives moulées et casques.

Protections auditives	Avantage(s)	Inconvénient(s)	Niveau d'atténuation
En mousse 	Usage unique Ils existent en deux tailles : « normal » et petite taille (pour petit conduit auditif).	Inconfortable si mal introduits (technique conseillée *). Ne pas introduire dans l'oreille avec des mains souillées. Une fois enlevés, difficiles à remettre (mains sales...)	10-15 dB(A)
En silicone 	Faciles d'entretien (eau et savon) et durables. Elles sont peu coûteuses. Elles sont globalement confortables.	Provoque parfois une pression désagréable au niveau du conduit auditif, peut provoquer une sensation d'occlusion. Ne pas introduire dans l'oreille avec des mains souillées.	10-20 dB(A)
Protections auditives moulées 	Bouchons personnels (moulés à l'oreille de leur porteur) avec une longue durée de vie. L'atténuation sonore est réglable à la conception avec préservation de la parole. Faciles à nettoyer. Adaptés à leur utilisateur donc confortables.	Coûteux à l'achat.	10-30 dB(A)
Casques 	Faciles à utiliser et à régler, nettoyage aisé et visible pour les interlocuteurs.	Transpiration par temps chaud.	15-33 dB(A)

* Mise en place des bouchons en mousse :

- 1) Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau avant de mettre les bouchons en place ;
- 2) Roulez le bouchon entre le pouce et l'index pour lui donner la forme d'un boudin. La mousse va gonfler une fois que vous l'aurez enfoncée dans le canal auditif et elle va bloquer les sons. Si le bouchon est particulièrement épais, vous pouvez aussi le rouler dans vos mains. Assurez-vous seulement de le rouler dans le sens de la longueur, vous ne devez pas en faire une boule ;
- 3) Tirez sur votre oreille. Attrapez le haut de votre oreille avec la main qui ne tient pas le bouchon. Tirez-la doucement vers le haut et en arrière. Cela va permettre de l'ouvrir un peu, ce qui vous facilitera l'insertion du bouchon ;
- 4) Insérez le bouchon avec soin. Vous devez l'enfoncer lentement et avec précaution dans le canal auditif. Ne l'enfonchez pas trop loin et ne forcez pas dessus. Même si la plus grande partie de la mousse doit se trouver dans le canal de l'oreille, vous devez en laisser dépasser un morceau suffisant pour pouvoir l'attraper du bout des doigts lorsque vous le retirez ;
- 5) Maintenez-le en place pendant 20 à 30 secondes du bout des doigts. Pour vérifier s'il est bien placé, écoutez-vous parler. Vous devriez sentir que le son est étouffé comme le reste des sons autour de vous.

V. Conclusion

Au cours de sa journée de travail, l'éleveur effectue différentes activités qui l'exposent aux bruits. Sans s'en rendre compte, l'éleveur va subir des dommages irréversibles à l'ouïe qui dépendent de la durée d'exposition et de l'intensité des nuisances sonores.

Des **mesures de prévention mises en place** telles que le port d'équipements de **protection auditive** adaptés **préservent l'ouïe** du travailleur.

En cas d'**exposition prolongée** à des **ambiances sonores nocives**, il est impératif de penser au **confort des protections auditives** pour qu'elles soient **agréables à porter et ceci dès 85 dB(A)**.

VI. Analyse des risques de PreventAgri

PreventAgri peut vous aider à identifier les risques présents dans votre exploitation afin de les diminuer et préserver la santé et la sécurité de vos travailleurs et de vous-même.



Le service est gratuit, confidentiel et non contraignant.